



**COMMISSION RÉGIONALE SUR LES
RESSOURCES NATURELLES
ET LE TERRITOIRE**

**Plan régional de développement intégré des ressources
et du territoire de l'Estrie (PRDIRT)**

PROPOSITION ESTRIENNE

4 janvier 2010

SOMMAIRE

Mise en contexte.....	3
Objectifs	4
Conditions de réussite et valeur ajoutée.....	4
Mise en œuvre du PRDIRT.....	6
Contenu préliminaire du PRDIRT.....	8
ANNEXE 1	10
Contenu préliminaire détaillé du PRDIRT.....	10
ANNEXE 2	20
Échéancier sommaire du PRDIRT.....	20

Mise en contexte

En octobre 2003, le gouvernement du Québec mettait sur pied la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (commission Coulombe). Son mandat était de faire un état de situation de la forêt québécoise. Paru en décembre 2004, le rapport d'étude recommandait notamment une meilleure gestion intégrée et une plus grande décentralisation de la gestion des ressources forestières. À cet égard, une des recommandations consistait en la mise en place d'une commission forestière régionale (CFR) dans plusieurs régions du Québec, dont l'Estrie. Dans la majorité des cas, ces commissions ont été transformées en Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT). C'est aux Conférences régionales des élus que revient la responsabilité d'implanter les CRRNT.

Le décret 415-2006 de mai 2006 précisait le rôle des futures CRRNT et décrivait le contenu ainsi que le mode de préparation du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). Le PRDIRT aura une durée de cinq (5) ans. Une période de deux à trois ans sera nécessaire pour son élaboration.

La conception du PRDIRT constitue l'un des principaux mandats de la CRRNT. Il sera le principal outil d'orientation régional mis à la disposition de la CRRNT afin de l'aider dans sa mission de soutenir et de promouvoir le développement durable des milieux forestier, faunique, minier, récréatif et énergétique estriens. Le PRDIRT sera donc l'avis de la région sur la contribution des ressources naturelles au développement économique régional.

Les discussions des membres de la commission forestière provisoire ont porté essentiellement sur la mise en place d'une commission forestière. Toutefois, lors de la consultation publique de novembre 2006, plusieurs intervenants ont jugé important d'intégrer les mandats associés à CRRNT. La CRÉ de l'Estrie ayant statué sur les mandats de la CRRNT, le contenu du PRDIRT prendra en considération les domaines de l'énergie et des mines.

L'élaboration et la rédaction du PRDIRT seront inspirées du *Cadre de référence pour l'élaboration d'un plan régional de développement intégré des ressources et du territoire version finale*, qui doit être publié durant l'année 2008 par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Le contenu du PRDIRT sera modulé en fonction de nos particularités régionales. Aussi, toute l'information de base pour cette démarche est regroupée dans le *Répertoire des sources d'information pour l'élaboration d'un plan régional de développement intégré des ressources et du territoire*, publié par le MRNF.

Le plan stratégique de développement de l'Estrie élaboré par la CRÉ définit le cadre auquel le PRDIRT doit s'inscrire. En outre, la loi confère la responsabilité de l'aménagement du territoire aux MRC, compétence que le PRDIRT devra respecter.

Objectifs

Les objectifs du PRDIRT seront de :

- dresser le portrait régional sommaire des ressources naturelles et du territoire;
- préciser les orientations stratégiques du développement de nos ressources naturelles dans une approche de développement écosystémique, telle qu'elle est définie dans le rapport Coulombe;
- identifier des objectifs régionaux de protection, d'aménagement et de mise en valeur du milieu forestier et des ressources naturelles;
- identifier des moyens d'action et les résultats à atteindre;
- mettre en place les conditions pour réaliser le plein potentiel forestier, minier et énergétique de l'Estrie;
- créer un outil de consultation simple et accessible pour la population et les intervenants.

Le PRDIRT permettra à la région et ses intervenants de repérer et de promouvoir les occasions de développement endogènes. Il permettra de consolider le développement économique de l'ensemble de nos ressources. L'aboutissement de ce plan devra également conduire à la protection des zones sensibles et/ou à haute valeur (de conservation ou de développement). Finalement, en concourant à réduire les conflits d'usage, le PRDIRT contribuera au maintien de l'équilibre entre le développement économique responsable et la protection de la biodiversité et des usages, équilibre vital à la survie sociale des régions. Les dispositions du plan devront respecter les schémas d'aménagement et de développement adoptés par les MRC visées.

Conditions de réussite et valeur ajoutée

Étant d'abord et avant tout un outil de développement régional, cet outil trouvera son utilité, sa pertinence et son acceptabilité dans la mesure où certaines conditions de réussite seront prises en considération pour sa confection, notamment :

- le respect des schémas d'aménagement des MRC et des règlements municipaux;
- l'arrimage et la prise en considération des outils de planification existants ou en révision, dont les schémas d'aménagement des MRC, le plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée, les plans directeurs de l'eau, les différents plans de la forêt publique et toute autre planification pertinente locale, régionale ou gouvernementale;
- la participation, par des mécanismes de concertation, des partenaires régionaux et locaux concernés et le respect de leurs préoccupations et de leurs intérêts respectifs;
- la mise en place de mécanismes de participation de la population et des organismes concernés aux différentes phases d'élaboration du PRDIRT;
- une souplesse dans sa mise à jour permettant de s'ajuster aux nouveaux enjeux régionaux;

- la mise en place d'un comité de coordination et de suivi du PRDIRT.

La conception du PRDIRT s'insère à l'intérieur d'un processus de planification régionale très complexe. L'alinéa 3 de l'annexe 1 du présent document dresse un portrait de l'importance et de la variété des outils, tant au plan local, régional que provincial avec lesquels le PRDIRT devra composer. Certains de ces documents, dont quelques-uns ont une portée légale, notamment ceux relatifs à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (schémas d'aménagement, règlements municipaux), les réglementations en matière d'abattage d'arbres, etc. abordent plusieurs éléments du PRDIRT. Celui-ci, qui à ce jour n'a pas de véritable portée légale, devra donc trouver une façon de concilier et d'intégrer le contenu de ces outils.

La valeur ajoutée du PRDIRT réside dans le fait qu'il prendra en considération les éléments stratégiques des divers plans, il sera en quelque sorte une interface entre ces derniers. De plus, le PRDIRT devra préciser qu'elles doivent être les actions régionales de développement intégré qui doivent être mises de l'avant, en plus de les localiser géographiquement. **Il sera donc un outil de développement unique à l'échelle estrienne de par l'arrimage des schémas d'aménagement et de développement des MRC et des plans d'action des territoires et des différents secteurs, permettant ainsi une cohésion des actions et une force d'intervention plus grande et plus efficace. Il constituera le plan de développement durable des ressources naturelles de l'Estrie et devra être le fruit de la mobilisation, de la concertation et l'adhésion des partenaires régionaux. Le PRDIRT devra donc ultimement influencer certains outils de planification régionaux, après avoir été lui-même influencé par d'autres outils.** Il serait important de réfléchir sur la façon de prendre en compte les territoires de tenure privée dans le PRDIRT. Il devrait, à terme, permettre d'obtenir :

- un portrait régional, cohérent et intégré du développement des ressources naturelles;
- à l'échelle de l'Estrie, des orientations stratégiques régionales de développement;
- les priorités régionales de développement intégré, identifiées par le biais de territoire d'étude (MRC) et localisées au besoin;
- une meilleure harmonisation des usages en fonction de tous les utilisateurs.

Afin de bien cibler les priorités de développement régional et de répartir géographiquement les initiatives de développement intégré, une approche territoriale sera intégrée au PRDIRT. En effet, une fois les orientations régionales stratégiques identifiées, elles se refléteront sous la forme de priorités de développement dans des territoires d'études définis géographiquement et regroupant les intervenants du milieu concernés. Les territoires d'études (TE) devront être cartographiables et homogènes d'un point de vue de planification et de limites territoriales. Ils devront être sélectionnés en partenariat avec le MRNF, les MRC et le comité de coordination du PRDIRT de la CRRNT. Afin de bien intégrer les orientations et affectations de chacun des schémas d'aménagement des MRC estriennes, les limites administratives de ces dernières seront le point de départ des TE. De plus, à l'intérieur de ces TE, les discussions pourraient être orientées selon les municipalités, pour le territoire privé, ou selon les zones d'analyses du plan d'affectation des terres publiques (PATP) pour les forêts publiques.

Les TE seront donc :

- MRC de Memphrémagog
- MRC du Val-Saint-François
- MRC de Coaticook
- MRC des Sources
- MRC du Haut-Saint-François
- MRC du Granit
- Ville de Sherbrooke

Les intervenants de tous les domaines seront invités, pour chacun des territoires, à participer à la recherche de consensus en regard du développement des ressources naturelles et du territoire, dans un contexte de durabilité.

Mise en œuvre du PRDIRT

Le MRNF donnera son avis sur le Plan avant qu'il soit entériné par les administrateurs de la CRÉ de l'Estrie. La mise en œuvre du PRDIRT comprendra :

- la mise sur pied de projets spécifiques;
- l'adaptation des pratiques actuelles sur le terrain en conformité avec les orientations régionales et territoriales (par territoire d'étude) identifiées dans le PRDIRT;
- la modification des législations actuelles, au besoin.

Afin de s'assurer de l'adhésion de tous les partenaires à l'ensemble des étapes de réalisation du PRDIRT, il serait important de mettre en place les éléments suivants.

- Comité de coordination

Tous les domaines reliés aux ressources naturelles sont déjà représentés à la CRRNT. Par contre, compte tenu du grand nombre de commissaires présents et afin d'assurer une flexibilité aux travaux d'élaboration du PRDIRT, un comité de coordination a été mis en place en 2007. Ce comité voit à s'assurer de la bonne marche du projet et supporte le coordonnateur. Ce comité verra à trouver un mécanisme d'approbation adéquat afin que l'information colligée dans le PRDIRT soit diffusée et validée, de façon régulière, auprès de tous nos partenaires. Ce comité verra aussi à déterminer la méthode la plus efficace pour la rédaction et la recherche du contenu du PRDIRT.

- Tables de concertation régionale

Comme les intérêts de chacun iront de pair avec leur secteur d'activité, des tables de concertation sectorielle, à fonctionnement simple et flexible, seront mises sur pied dès le début du processus de rédaction du PRDIRT. Certaines tables déjà existantes pourraient être utilisées par la CRRNT et celle-ci profiterait de leur rencontre périodique pour les informer et échanger sur le PRDIRT :

- Table des aménagistes des MRC de l'Estrie
- Table du comité de suivi du PPMV de l'AMFE
- Table sur la recherche forestière et le transfert de connaissances de la CRRNT
- Table Faune de l'Estrie du MRNF
- Table de la Filière agroforestière de l'Estrie du MAPAQ
- Table des bénéficiaires de CAAF
- Comité du créneau de la transformation du bois d'apparence et composites ACCORD du Service intégré du bois
- Table de concertation sur les VHR de l'Estrie
- Comité technique régional sur les aires protégées de la CRRNT
- Groupe des partenaires de l'aménagement écosystémique de la CRRNT
- Table activités récréatives (au besoin)
- Table énergie à créer (au besoin)
- Table minière à créer (au besoin)
- etc.

Les livrables de ces rencontres concerneront principalement l'alinéa 1 (portrait régional) et l'alinéa 4 (orientations régionales stratégiques) du PRDIRT.

- **Comité par territoire d'études**

Dans le but d'atteindre l'objectif du développement intégré sectoriel, de maintenir le lien avec l'application réaliste des concepts visés et d'appliquer les orientations régionales stratégiques, des territoires d'études (TE), regroupant les acteurs concernés, leurs outils de planification et leurs préoccupations, seront identifiés à l'échelle régionale. Un comité, regroupant tous les intervenants concernés par le TE, sera formé. Ce groupe sera l'endroit des discussions menant à des consensus d'identification des priorités de développement.

- **Consultations avec le milieu**

Les organismes concernés seront impliqués dans l'élaboration du PRDIRT tout au long du processus par le biais des différents comités. Une consultation publique aura lieu avant la présentation du PRDIRT à la CRÉ et au ministre, ainsi qu'avant son adoption. Des modifications pourraient être apportées au PRDIRT à la suite de la consultation publique.

- **Indicateurs**

Des indicateurs seront choisis afin d'assurer le suivi des priorités de développement.

- **Actualisation et suivi du PRDIRT**

Un mécanisme d'actualisation du contenu du PRDIRT devra être mis en place afin d'effectuer les mises à jour nécessaires. Les intervenants associés au PRDIRT devront faire partie prenante des mises à jour.

De plus, pour assurer un bon suivi du plan d'action du PRDIRT, un mécanisme de concertation devra être mis en place auprès des divers partenaires responsables du plan d'action afin de faire le point sur l'état d'avancement des actions.

Contenu préliminaire du PRDIRT

Il va de soi que les moyens utilisés pour rédiger et éditer le contenu du PRDIRT devra prendre en considération les outils déjà existants réalisés par nos partenaires (plans de développement, schémas d'aménagement, portraits statistiques, études, etc.). Pensons entre autres au portrait de la région décrit dans le Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) qui constitue une base de données dont le PRDIRT pourrait fortement s'inspirer.

Les thématiques abordées par le PRDIRT sont de responsabilités du MRNF. Cependant, le développement intégré du territoire estrien peut difficilement éviter certaines thématiques, dont le volet agricole et la gestion de l'eau par exemple. En ce sens, la formation d'une table interministérielle provinciale (MRNF, MDDEP, MAPAQ, MAMROT, etc.), dont le mandat sera d'assurer la concertation entre les ministères dans le contexte de conception des PRDIRT, pourrait faire évoluer le présent contenu du PRDIRT de l'Estrie.

Le contenu actuel du PRDIRT, avec l'accord de la CRÉ, s'élaborera en fonction des éléments suivants :

1) Le portrait régional et le diagnostic des ressources naturelles et du territoire

- La présentation du cadre du PRDIRT
- Le milieu biophysique
- Le milieu socioéconomique
- Les grandes affectations territoriales
- Le milieu forestier et la forêt privée
- Le territoire du domaine de l'État
- L'industrie forestière
- La gestion faunique et halieutique
- Les activités économiques dépendantes du paysage naturel
- Le milieu énergétique et minier
- Les territoires protégés ou à potentiel de protection
- Les activités éducatives, la recherche et le transfert de connaissances reliés au milieu forestier

2) Les intervenants, leur rôle et les programmes associés

- portrait des intervenants

3) Harmonisation avec les outils de planification existants

- Présentation des plans de gestion, de développement, d'aménagement, de protection ou de conservation afin de préciser les points de convergence et de divergence. Cet alinéa présentera le portrait des diverses réglementations existantes.

4) Orientations régionales stratégiques de développement des ressources naturelles et du territoire

5) Priorités de développement territorial intégré et plans d'action

6) Stratégie de mise en œuvre et suivis

ANNEXE 1

Contenu préliminaire détaillé du PRDIRT

1. Le portrait régional et le diagnostic des ressources naturelles et du territoire

1.1. La présentation du cadre du PRDIRT

1.1.1. Mise en contexte, objectifs, etc.

1.2. Le milieu biophysique

1.2.1. Localisation, hydrographie, grands bassins versants sous gestion, topographie, pédologie, biodiversité (végétation, faune), climat, etc.

1.3. Le milieu socioéconomique

1.3.1. Population, structure municipale, investissements, productions manufacturières, organisation du territoire, etc.

1.4. Les grandes affectations territoriales des MRC

1.4.1. Grandes affectations territoriales des schémas d'aménagement et de développement des MRC

1.4.2. Désignation, modification et implication réglementaire.

1.5. Le milieu forestier et la forêt privée

1.5.1. Le territoire (mise à jour de la section 1 du Guide du milieu forestier Estrie)

1.5.1.1. Évolution de la superficie forestière de l'Estrie et des MRC

1.5.1.1.1. 2^e inventaire décennal (source : Guide du milieu forestier de l'Estrie 1999)

1.5.1.1.2. 3^e inventaire décennal

1.5.1.1.3. 4^e inventaire décennal

1.5.1.2. Zonage agricole des forêts (privées et publiques) et implications contemporaines

1.5.1.3. Friches

1.5.1.4. Certification forestière

1.5.2. La ressource forestière (mise à jour de la section 2 du Guide du milieu forestier Estrie)

1.5.3. La forêt privée (mise à jour de la section 3 du Guide du milieu forestier Estrie)

1.5.3.1. Évolution des types de propriétaires et des types d'usages

- 1.5.3.2. Présence absolue et relative des plantations résineuses (des années 40 à aujourd'hui)
- 1.5.3.3. Suivi et mise à jour du plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de l'Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Estrie
- 1.5.3.4. Règlements surpamunicipaux ou municipaux d'abattage d'arbres
 - 1.5.3.4.1. Règlements existants
 - 1.5.3.4.2. Constats d'application en fonction de l'objectif de contrer le déboisement abusif
- 1.5.3.5. Programme de remboursement de taxes foncières
 - 1.5.3.5.1. Description et usages forestiers visés
 - 1.5.3.5.2. Application et constats
- 1.5.4. Produits forestiers non ligneux (mise à jour de la section 6 du Guide du milieu forestier Estrie)
 - 1.5.4.1. Acériculture (terres privées et publiques)
 - 1.5.4.2. Arbres de Noël
 - 1.5.4.3. Plantes médicinales et comestibles
 - 1.5.4.4. Arbres à noix
 - 1.5.4.5. Produits extractibles
 - 1.5.4.6. Champignons
- 1.5.5. Protection des forêts (mise à jour de la section 7 du Guide du milieu forestier Estrie)
- 1.5.6. Situation de la main d'œuvre forestière
 - 1.5.6.1. Formations académiques dispensées en région
 - 1.5.6.2. Relève
 - 1.5.6.3. Problématiques régionales réelles

1.6. Le territoire du domaine de l'État (mise à jour de la section 4 du Guide du milieu forestier Estrie (1999), résumé et mise à jour du Portrait forestier de la région de l'Estrie du MRNFP de 2004)

Autres éléments :

- 1.6.1. Localisation et structure des lots publics (UAF, CvAF, Parcs nationaux, Hydro-Québec, conservation, arboretum, verger à graines, ZEC, etc.)
- 1.6.2. Liste et localisation des droits forestiers, acéricoles miniers et récréatifs émis sur le territoire public (implications et responsabilités de chacun) et redevances perçues
- 1.6.3. Plan d'affectation du territoire public (PATP)
- 1.6.4. Plan régional de développement du territoire public de l'Estrie, volet récréotouristique
- 1.6.5. Forêt du domaine de l'État sous aménagement
 - 1.6.5.1. Historique de création de l'UAF
 - 1.6.5.2. Description du régime forestier actuel
 - 1.6.5.3. Partage actuel des responsabilités de planification (PGAF, PAIF, RAIF)
 - 1.6.5.4. Nouveau partage des responsabilités envisagé

- 1.6.5.5. Résumé de l'état de la forêt publique sous aménagement
- 1.6.5.6. Possibilité forestière, attribution et récolte
- 1.6.5.7. Traitements sylvicoles réalisés
- 1.6.5.8. Qualité de l'aménagement forestier
- 1.6.5.9. Problématique de gestion forestière
- 1.6.5.10. Consultation des autres usagers
- 1.6.5.11. Cohabitation dans le contexte acérico-forestier
- 1.6.5.12. Projets de développement locaux (St-Joseph-de-Ham-Sud, Scotstown, LaPatrie, Stornoway, St-Robert-Bellarmin, Notre-Dame-des-Bois)
- 1.6.6. Forêt habitée du mont Gosford (CvAF)
- 1.6.7. Certification forestière du territoire public sous aménagement (CAAF et CvAF)

1.7. L'industrie forestière (inspirée de la section 5 du Guide du milieu forestier Estrie de 1999)

- 1.7.1. Entreprises manufacturières et transformation
 - 1.7.1.1. Consommation de la matière ligneuse
 - 1.7.1.2. Provenance des approvisionnements
 - 1.7.1.3. Investissements et emplois
 - 1.7.1.4. Exportations
 - 1.7.1.5. Chaîne de traçabilité, approvisionnements et produits certifiés
 - 1.7.1.6. Structure industrielle actuelle de la 2^e et 3^e transformation

1.8. La gestion faunique et halieutique

- 1.8.1. Survol de la réglementation et des cadres de gestion fauniques
- 1.8.2. Les infrastructures d'accès et d'accueil
- 1.8.3. Les revenus générés
- 1.8.4. La problématique de gestion du cerf de Virginie
- 1.8.5. Les problématiques d'intégration avec les autres ressources

1.9. Les activités économiques dépendantes du paysage naturel

- 1.9.1. Importance du paysage naturel de l'Estrie
- 1.9.2. Villégiature
- 1.9.3. Récréotourisme
- 1.9.4. Observation de la faune

1.10. Le milieu énergétique et minier

- 1.10.1. Énergie
 - 1.10.1.1. Localisation des lignes de transport à haute tension
 - 1.10.1.2. Localisation des centrales hydro-électriques et autres sites producteurs d'énergie
 - 1.10.1.3. Projets actuels de développement hydro-électrique

- 1.10.1.4. Développement de l'énergie éolienne
- 1.10.1.5. Projets actuels de développement éolien
- 1.10.1.6. Projets potentiels actuels de production d'énergie à partir de la biomasse agricole et forestière
- 1.10.1.7. Problématiques et enjeux
- 1.10.2. Mines et carrières (Métaux, pierre architecturale, minéraux industriels et pierres industrielles)
 - 1.10.2.1. Localisation des droits miniers émis et demandés et implication légale réglementaire
 - 1.10.2.2. Localisation et description des infrastructures de production minière
 - 1.10.2.3. Exploration minière
 - 1.10.2.3.1. Historique d'exploration et de prospection en Estrie
 - 1.10.2.3.2. Fonds d'exploration minière de l'Estrie et de Chaudière-Appalaches
 - 1.10.2.4. Potentiels miniers de la région et localisation des projets miniers actuels
 - 1.10.2.5. Restauration de sites miniers
 - 1.10.2.6. Sites géologiques exceptionnels
 - 1.10.2.7. Problématiques et enjeux
- 1.10.3. Sablières et gravières (dépôts meubles)
 - 1.10.3.1. Localisation des sablières et gravières (gravier et granulats) actuelles et en demande (certificats d'autorisation du MDDEP)
 - 1.10.3.2. Contexte réglementaire
 - 1.10.3.3. Évaluation des besoins futurs en termes granulaires
 - 1.10.3.4. Analyse de la localisation des futurs sites possibles
 - 1.10.3.5. Problématiques et enjeux

1.11. Les territoires protégés ou à potentiel actuel de protection

- 1.11.1. Survol du réseau d'aires protégées régional
 - 1.11.1.1. Avec statut de protection
 - 1.11.1.2. Sans statut de protection
 - 1.11.1.3. Caractéristiques du réseau actuel
 - 1.11.1.4. Démarche de protection des EFE
- 1.11.2. Possibilités d'étude de carence du MDDEP en regard de la représentativité du réseau d'aires protégées actuel (régionale ou provinciale)
- 1.11.3. Projets actuels d'aires protégées
- 1.11.4. Échanges de lots du MRNF
- 1.11.5. Problématiques de la conservation et intégration avec les autres ressources

1.12. Les activités éducatives, la recherche et le transfert de connaissances reliés au milieu forestier

- 1.12.1. Sensibilisation et acceptabilité sociale

- 1.12.1.1. Description de la problématique en Estrie
- 1.12.1.2. Portrait des moyens régionaux actuels
- 1.12.2. Recherche et besoins régionaux
 - 1.12.2.1. Portrait actuel de la recherche forestière et des dispositifs en Estrie
 - 1.12.2.2. Besoins régionaux actuellement identifiés
- 1.12.3. Transfert de connaissances

2. Les intervenants, leur rôle et les programmes associés

- 2.1. Les décideurs régionaux (CRÉ de l'Estrie, MRC, municipalités)
- 2.2. Les gestionnaires de territoire et de ressources (MRC, bénéficiaires des CAAF et de CvAF, ZEC, propriétaires de lots boisés, groupements forestiers, conseillers forestiers, agence de mise en valeur de la forêt privée, SPBE, organismes de gestion de bassin versant, etc.)
- 2.3. Les intervenants économiques (Tourisme Cantons-de-l'Est, AFCE, SADC, CLD, etc.)
- 2.4. Les intervenants gouvernementaux ou délégataires (ministères, parcs nationaux, etc.)
- 2.5. Les utilisateurs (travailleurs, clubs de chasse, sentiers de randonnée, groupes environnementaux, etc.)

3. Harmonisation avec les outils de planification existants tant à l'échelle locale, régionale que provinciale

Outils estriens du MRNF et de ses mandataires à prendre en considération :

Les niveaux de planification sont :
 1= plan stratégique
 2= plan de développement ou tactique
 3= plan opérationnel

Outils de planification et niveau de planification*	Territoire d'intervention	Réalisé par...	Requis par une loi
Plan d'affectation du territoire public (PATP) (déposé en 2009) (1)	Terres publiques estriennes	MRNF	Oui
Plan général d'aménagement forestier (PGAF) (2)	UAF (034-52)	Bénéficiaires de CAAF	Oui

Plan annuel d'intervention forestière (PAIF) (3)	UAF (034-52)	Bénéficiaires de CAAF	Oui
Plan général d'aménagement forestier (PGAF) (2)	CvAF	St-Augustin-deWoburn (mandataire)	Oui
Plan annuel d'intervention forestière (PAIF) (3)	CvAF	St-Augustin-deWoburn (mandataire)	Oui
Plan d'aménagement intégré du territoire public intramunicipal (3)	Territoire public intramunicipal	MRC	
Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Estrie (1,2)	Estrie	MRNF-secteur faune	
Plan de gestion du Cerf de Virginie (1,2)	Québec	MRNF-secteur faune	
Plan de gestion de l'ours noir, de l'original, du petit gibier et du dindon sauvage (1,2)	Québec	MRNF-secteur faune	
Plan régional de développement du territoire public-volet récréotouristique (1,2)	Estrie	MRNF	
Plan régional de développement du territoire public-volet éolien (1,2)	Estrie	MRNF	
Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (1,2)	Estrie	AMFE	Oui
Plan de développement des activités récréatives (3)	ZEC Louise-Gosford ZEC Saint-Romain	ZEC Louise-Gosford ZEC Saint-Romain	

Outils, à l'échelle du Québec, du MRNF et de ses mandataires à prendre en considération...

Restauration des sites miniers abandonnés au Québec (3)	Québec	MRNF- énergie et mines	
Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 (1)	Québec	MRNF	
Plan de gestion d'espèces fauniques (1)	Québec	MRNF-secteur faune	

Outils de nos autres partenaires estriens à prendre en considération...

Outils de planification	Territoire d'intervention et niveau de planification	Réalisé par...	Requis par une loi
Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 (1,2)	Estrie	CRÉ de l'Estrie	
Schémas d'aménagement et de développement (1,2)	MRC	MRC estriennes	Oui
Plans de diversifications des MRC (FSTD)	MRC	Toutes sauf Sherbrooke	
Règlements en matière d'abattage d'arbres (3)	MRC /municipalités	MRC/municipalités	
Plan écorégional des Appalaches	MRC	Conservation de la Nature Canada	
Plan de développement touristique 2007-2011 (1,2)	Estrie	Tourisme Cantons-de-l'Est	
Plan directeur de l'eau (1)	Bassins versants de la rivière St-François	COGESAF et autres comités	
Diagnostic environnemental des sous-bassins versants (1)	Estrie	RAPPEL	
ACCORD-Estrie (transformation du bois d'apparence et composites) Plan de développement stratégique 2006-2011 (1,2)	Estrie	Service intégré du bois	
Plan de développement stratégique de l'industrie de la première transformation du bois de l'Estrie (1,2)	Estrie	Service intégré du bois	
Plan de développement stratégique de l'industrie de la forêt de l'Estrie (1,2)	Estrie	Service intégré du bois	
Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (1,2,3)	MRC	CLD estriens	
Diagnostic socio-économique (1,2,3)	MRC	SADC/CAE estriens	
Portait forestier de la région de l'Estrie	Estrie	MRNF	
Les Guides Ressources sur le milieu forestier	Estrie et MRC	MRNF	

4. Orientations régionales stratégiques de développement des ressources naturelles et du territoire

4.1. Les grands enjeux régionaux

- 4.1.1. Plan de développement de l'Estrie 2007-2012
- 4.1.2. Survol des plans de développements régionaux antérieurs

4.2. Constats pour chacun des secteurs (forêt, faune, autres ressources, etc.)

- 4.2.1. État de situation, forces, faiblesses

4.3. Orientations stratégiques régionales de développement en fonction des problématiques et enjeux estriens

- 4.3.1. Forêt privée/ forêt publique
- 4.3.2. Forêts feuillues
- 4.3.3. Forêts habitées
- 4.3.4. Approvisionnements
- 4.3.5. Voirie forestière sur terres privées et publiques
- 4.3.6. Problématiques particulières de gestion sur forêt publique
- 4.3.7. Recherche et transfert de connaissances
- 4.3.8. Problématiques estriennes de connaissances de base forestière (précision des inventaires, données, etc.)
- 4.3.9. Main-d'œuvre, formation et valorisation du travail
- 4.3.10. Aires protégées et réseau régional
 - 4.3.10.1. Besoins et objectifs régionaux
 - 4.3.10.2. Identification des forêts à haute valeur de conservation (FHVC) ou les milieux naturels d'intérêts
 - 4.3.10.3. Identification de l'utilité et des possibilités à intégrer les FHVC aux outils de planification existants
 - 4.3.10.4. Identification de solutions administratives, fiscales et/ou financières afin d'assurer la protection des FHVC ou d'en faire des aires protégées reconnues
 - 4.3.10.5. Identification des priorités d'actions selon les FHVC, en fonction de la nature de chacune et en fonction du degré de prise en charge (orphelines)
 - 4.3.10.6. Protection des milieux humides
- 4.3.11. Acceptabilité sociale de l'aménagement forestier
- 4.3.12. Mise en valeur des paysages
- 4.3.13. Accès au territoire forestier
- 4.3.14. Règlements municipaux d'abattage d'arbres
- 4.3.15. Création ou modification de territoires fauniques publics structurés
- 4.3.16. Accessibilité aux terres privées pour la pratique de la chasse, la pêche et le piégeage

- 4.3.17. Conservation et mise en valeur de la faune et de ses habitats
- 4.3.18. Gestion du cerf de Virginie ou autres espèces fauniques
- 4.3.19. Agroforesterie
 - 4.3.19.1. Acériculture en terres publiques et/ou terres privées
 - 4.3.19.2. Autres produits forestiers non ligneux et produits connexes
 - 4.3.19.2.1. Terres publiques
 - 4.3.19.2.2. Terres privées
- 4.3.20. Aménagement écosystémique
 - 4.3.20.1. Portrait de la forêt naturelle de l'Estrie (avant 1800) pour usage de référence à l'échelle du peuplement (composition arborescente, structure, qualité, quantité, legs biologiques importants) et du paysage (patron de dispersion des peuplements et des perturbations naturelles, répartition par âge)
 - 4.3.20.2. Portrait de la forêt aménagée (3^e ou 4^e décennal)
 - 4.3.20.3. Diagnostic de la situation actuelle à l'échelle du peuplement et du paysage
 - 4.3.20.4. Identification des enjeux et objectifs de rétablissement à l'échelle du peuplement et, si possible, du paysage
- 4.3.21. Hébergement communautaire sur terres publiques
- 4.3.22. Planification et localisation des aménagements récréatifs linéaires (table VHR, sentiers pédestres, sentiers de ski de fond et de raquettes)
- 4.3.23. Identification des territoires potentiels pour la réalisation d'activités industrielles (éoliennes, bleuetières, captage d'eau, etc.)
- 4.3.24. Identification des projets potentiels de développement de la biomasse
- 4.3.25. Identification des sites miniers exceptionnels
- 4.3.26. Restauration de sites miniers abandonnés
- 4.3.27. Acquisition de données géoscientifiques minières
- 4.3.28. Planification des sablières et gravières
- 4.3.29. Certification forestière des territoires
- 4.3.30. Offre de produits forestiers transformés certifiés
- 4.3.31. 2^e et 3^e transformation du bois

5. Priorités de développement territorial intégré et plans d'action

- 5.1. Identification des territoires d'études, des intervenants s'y rapportant et des outils de planification concernés**
- 5.2. Analyse détaillée des territoires d'études**
- 5.3. Zonage fonctionnel du territoire**
 - 5.3.1. Évaluation de la possibilité d'application du zonage fonctionnel (terre privée, terre publique ou les deux confondues)
 - 5.3.2. Identification des zones par territoire d'études :
 - aires protégées actuelles et futures (sections 1.10 et 4.2.10)

- zones de sylviculture intensive à caractère lignicole de haut rendement
- zones de sylviculture intensive à caractère écosystémique

5.4. Priorités de développement par territoire d'étude

5.4.1. Compromis sectoriel visant le consensus et menant au développement intégré des ressources naturelles et du territoire. Mise en application sur le territoire des orientations régionales stratégiques.

5.5. Plans d'action régional et par territoire d'étude

6. Stratégie de mise en œuvre et suivis

6.1. Adaptation des pratiques actuelles sur le terrain en conformité avec les orientations stratégiques régionales et les priorités de développement identifiées dans le PRDIRT

6.2. Mise sur pied de projets spécifiques

6.3. Évaluation des besoins de modifications des législations actuelles

6.4. Mécanismes de suivis

6.4.1. Intervenants responsables

6.4.2. Imputabilité des intervenants, des décideurs et des suivis

